

Transitions vers une industrie économe en matières premières

Déclaration du groupe de l'Outre-mer

Les territoires ultramarins sont marqués par un contexte de forte dépendance énergétique aux hydrocarbures, une gestion des déchets industriels souvent défailante, voire inexistante. Cela est dû à un manque d'investissement dans des infrastructures adaptées et des filières de valorisation. Cette situation s'explique notamment par la très faible présence des éco-organismes chargés de mettre en œuvre la Responsabilité élargie des producteurs (REP). Leur développement dans les collectivités d'Outre-mer, que le groupe appelle de ses vœux, doit se faire de manière concertée et adaptée aux spécificités des territoires ultramarins.

Ceux-ci bénéficient de richesses minérales considérables et d'écosystèmes inestimables, dont beaucoup d'entre eux sont classés au patrimoine mondial de l'UNESCO. Dans ce contexte, le groupe ne peut que saluer, de manière générale, la pertinence des réflexions et des propositions de l'avis.

Il approuve pleinement le souci d'intégrer ces réflexions quant à une utilisation plus économe des ressources dans la mise en œuvre d'une véritable politique industrielle de long terme. Dans le rapport et avis relatif aux enjeux de l'extension du plateau continental portés par la délégation à l'Outre-mer, le groupe a déjà eu l'occasion de souligner l'importance du développement d'une telle filière pour l'essor industriel de notre pays.

Nous avons des entreprises qui développent des compétences de très haut niveau et l'Outre-mer permet de disposer dans son sous-sol marin d'immenses réserves minérales et notamment en terres rares. Le groupe estime, dans un contexte de tensions géopolitiques majeures, que le développement de cette filière permettra d'affronter notre transition énergétique.

Le renforcement de la recherche et de l'innovation doit conduire à une utilisation toujours plus efficace des matériaux, à un allongement de la durée de vie des produits et, surtout, à une gestion plus efficace des déchets industriels par le recyclage notamment. L'avis souligne avec raison la nécessité, sur ces sujets, de rechercher une plus grande harmonisation des pratiques et des réglementations au niveau communautaire avec, en particulier, le soutien des fonds européens FEDER et FED.

Compte tenu de tous ces enjeux, le groupe a voté l'avis.